

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

États financiers
Au 31 mars 2026

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MAURICIE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme perçoit des produits de dons sous forme de contributions pénales ou autres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent des produits sur les charges, l'actif à court terme, l'actif net et les flux de trésorerie.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation - Budget

Le budget a été préparé par l'Organisme sur la base d'hypothèses comptables et financières, conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette s.e.n.c.r.l. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 18 juin 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

PRODUITS

Subventions

Financement de base	1 956 148 \$	1 848 050 \$
Programme de mesures de rechange général (annexe B)	63 676	63 778
Programme Enfants Témoins (annexe C)	112 928	109 281
Programme d'aménagement des locaux	2 645	-
Programme tribunal spécialisé (annexe D)	494 202	387 500
Dons	9 258	14 195
Intérêts	22 141	7 753
Sommes versées par les contrevenants	28 960	24 103
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9 648	9 050

2 699 606 **2 463 710**

CHARGES

Salaires et avantages sociaux	2 356 283	1 945 718
Assurances	10 459	9 578
Cotisations et associations	11 975	9 766
Documentation et abonnements	1 016	1 008
Entretien et réparations	23 701	20 105
Fournitures de bureau et papeterie	31 407	26 445
Frais bancaires	147	3 571
Frais d'activités	10 148	5 692
Frais d'impression	3 601	3 005
Frais de déplacement et de représentation	20 536	33 202
Frais de formation	15 027	9 302
Frais de projet - Mira	8 569	10 455
Location d'équipement	1 814	1 814
Loyer	117 235	110 076
Publicité	1 093	7 448
Services professionnels	46 819	22 271
Télécommunications	11 961	16 949
Amortissement des immobilisations corporelles	23 205	24 414

2 694 996 **2 260 819**

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

4 610 \$ **202 891 \$**

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

	Investi en immobili- sations corporelles	Affectations externes aux contributions pénales	Affectations externes au programme de rembour- sement des proches	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	56 832 \$	173 391 \$	8 000 \$	244 355 \$	482 578 \$	279 687 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 562)	-	-	18 172	4 610	202 891
SOLDE , fin de l'exercice	43 270 \$	173 391 \$	8 000 \$	262 527 \$	487 188 \$	482 578 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

BILAN

Au 31 mars

2026

2025

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	216 102 \$	263 353 \$
Placement (note 3)	763 820	766 679
Créances (note 4)	20 778	20 033

1 000 700 1 050 065

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

53 738 76 943

1 054 438 \$ 1 127 008 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	265 627 \$	292 694 \$
Subventions reportées (note 7)	291 155	331 625

556 782 624 319

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)

10 468 20 116

567 250 644 435

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	43 270	56 827
Affectations externes aux contributions pénales	173 391	173 391
Affectations externes au programme de remboursement des proches	8 000	8 000
Non affecté	262 527	244 355

487 188 482 573

1 054 438 \$ 1 127 008 \$

ENGAGEMENT (note 11)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur/administratrice

_____, administrateur/administratrice

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	4 610 \$	202 891 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 205	24 414
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(9 648)	(9 050)
	18 167	218 255

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Créances	(745)	(807)
Dettes de fonctionnement	(27 062)	98 968
Subventions reportées	(40 470)	26 396
	(50 110)	342 812

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(15 844)
	-	(15 844)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(50 110)	326 968
--	----------	---------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

	1 030 032	703 064
--	-----------	---------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

	979 922 \$	1 030 032 \$
--	------------	--------------

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	216 102 \$	263 353 \$
Placement	763 820	766 679
	979 922 \$	1 030 032 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, rend des services aux victimes d'actes criminels. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des apports reportés afférents est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et les durées ou taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	10 ans
Serveur	solde décroissant	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. PLACEMENT

	2026	2025
Compte placement affaires à taux d'intérêt variable, sans échéance	763 820 \$	766 679 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

4. CRÉANCES

	2026	2025
Comptes à recevoir	742 \$	962 \$
Taxes à la consommation	20 036	19 071
	20 778 \$	20 033 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	15 743 \$	15 743 \$	- \$	- \$
Équipement informatique	152 885	127 415	25 470	44 535
Mobilier de bureau	131 509	103 241	28 268	32 408
Serveur	12 480	12 480	-	-
	312 617 \$	258 879 \$	53 738 \$	76 943 \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Comptes fournisseurs	6 211 \$	16 863 \$
Salaires et vacances courus	228 886	252 246
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	30 530	23 585
	265 627 \$	292 694 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2026	2025
SOLDE , début de l'exercice	331 625 \$	305 229 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(673 451)	(560 559)
Montants reçus au cours de l'exercice	632 981	586 955
SOLDE , fin de l'exercice	291 155 \$	331 625 \$

Composition du solde :

Programme Enfants Témoins	36 380 \$	65 385 \$
Programme d'aménagement des locaux	72 053	74 698
Programme tribunal spécialisé - Victimes de violence conjugale ou violence sexuelle	182 722	191 542
	291 155 \$	331 625 \$

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles ont servi à l'acquisition d'équipement informatique et de mobilier de bureau. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2026	2025
SOLDE , début de l'exercice	20 116 \$	29 166 \$
Montants amortis dans les résultats	(9 648)	(9 050)
SOLDE , fin de l'exercice	10 468 \$	20 116 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût total comptabilisé à titre de régime de retraite à cotisations définies de l'Organisme se présente comme suit :

	2026	2025
Régime de retraite	52 866 \$	45 036 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2026

10. AFFECTATIONS EXTERNES

Au cours de l'exercice, l'Organisme n'a effectué aucune affectation externe en fonction des règles édictées par le BAVAC (2025 - 12 000 \$ lié aux contributions pénales reçues).

11. ENGAGEMENT

Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en mars 2031 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 628 554 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2027 -	128 693 \$
2028 -	121 278 \$
2029 -	123 704 \$
2030 -	126 178 \$
2031 -	128 701 \$

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Organisme est financé à 98 % (2025 - 98 %) par le ministère de la Justice du Québec.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

A - RÉSULTATS - CAVAC

	Réel	Budget	Écart
PRODUITS			
Subventions			
Financement de base	1 956 148 \$	1 956 148 \$	- \$
Programme d'aménagement des locaux	2 645	10 000	(7 355)
Programme de mesures de rechange général	63 676	63 676	-
Programme Enfants Témoins	112 928	83 923	29 005
Programme tribunal spécialisé	494 202	485 382	8 820
Dons	9 258	-	9 258
Intérêts	22 141	1 000	21 141
Sommes versées par les contrevenants	28 960	12 000	16 960
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9 648	-	9 648
	2 699 606	2 612 129	87 477
CHARGES			
Frais salariaux			
Salaires	1 999 152	2 204 117	(204 965)
Avantages sociaux	357 131	374 700	(17 569)
Frais de logement			
Loyer	117 235	117 525	(290)
Entretien et réparations	13 287	18 000	(4 713)
Frais d'administration			
Assurances	10 459	10 000	459
Cotisations et associations	11 975	9 766	2 209
Documentation et abonnements	1 016	1 500	(484)
Frais bancaires	147	3 000	(2 853)
Frais de déplacement	20 196	37 000	(16 804)
Frais de fonction	-	200	(200)
Frais de formation	15 027	20 097	(5 070)
Frais de recrutement	-	2 000	(2 000)
Frais de représentation	341	-	341
Publicité	1 093	2 000	(907)
Services professionnels	46 819	25 000	21 819
Frais de bureau			
Achat d'équipement informatique non amortissable	11 321	5 000	6 321
Entretien et réparations - informatique	10 413	10 000	413
Fournitures de bureau et papeterie	20 086	11 000	9 086
Frais d'impression	3 601	4 000	(399)
Location d'équipement	1 814	2 500	(686)
Télécommunications	11 961	16 000	(4 039)
Équipement			
Amortissement des immobilisations corporelles	23 205	-	23 205
Frais d'activités			
Activités de reconnaissance	2 468	1 400	1 068
Frais de projet - Mira	8 569	8 800	(231)
Frais des bénévoles	232	400	(168)
Frais du conseil d'administration	7 448	5 000	2 448
Projet - SNSVAC	-	10 000	(10 000)
	2 694 996	2 899 005	(204 009)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 610 \$	(286 876) \$	291 486 \$

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2026

2025

B - PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL

SUBVENTION - FAVAC	63 676 \$	63 778 \$
CHARGES		
Salaires	61 583	59 537
Charges sociales	10 201	8 673
Frais de déplacement	308	-
Frais de formation	751	-
	72 843	68 210
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(9 167) \$	(4 432) \$

C - PROGRAMME ENFANTS TÉMOINS

SUBVENTION - FAVAC	112 928 \$	109 281 \$
CHARGES		
Salaires	94 699	94 552
Charges sociales	17 478	14 729
Frais de formation	751	-
	112 928	109 281
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

D - PROGRAMME TRIBUNAL SPÉCIALISÉ

SUBVENTION - FAVAC	494 202 \$	387 500 \$
CHARGES		
Salaires	398 840	283 776
Charges sociales	74 160	75 353
Cotisations	1 367	1 310
Fournitures et entretien - Chien d'assistance	1 569	2 955
Fournitures et frais de bureau	3 564	5 037
Frais de déplacement	4 697	5 292
Frais de formation	3 005	2 195
Location - chien d'assistance	7 000	7 500
Publicité et promotion	-	4 082
	494 202	387 500
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$